



# Aquadis Loisirs

vivez vos vacances !

Siret : 410 441 307 00189 Code Ape : 5530Z

## VILLAGE CHALETS AQUADIS LOISIRS

7 Route de L'Emoulerie 89460 CRAVANT Tel : 03 86 42 56 13

aquadis1@orange.fr - www.aquadis-loisirs.com - Centrale de réservation Tel/fax 03 86 37 95 83

6 CHALETS 4 / 6 personnes + 1 CHALET 4 / 6 handicapé				
Tarifs 2010	31/07 - 21/08	10/07 - 31/07	03/07 - 10/07 21/08 - 28/08	03/04 - 03/07 28/08 - 05/11
Semaine	550 €	470 €	320 €	240 €
Forfait 4 nuits				177 €
Forfait 3 nuits				141 €
Forfait 2 nuits				105 €
Forfait 1 nuit				69 €
Semaine "Promo couple"				180 €
PROMO quinzaine				360 €

2 CHALETS 5 / 7 personnes				
Tarifs 2010	31/07 - 21/08	10/07 - 31/07	03/07 - 10/07 21/08 - 28/08	03/04 - 03/07 28/08 - 05/11
Semaine	595 €	495 €	340 €	260 €
Forfait 4 nuits				191 €
Forfait 3 nuits				152 €
Forfait 2 nuits				113 €
Forfait 1 nuit				74 €
Semaine "Promo couple"				195 €
PROMO quinzaine				390 €

LES QUINZAINES FUTEES	
Du 03/07 au 17/07 et du 14/08 au 28/08	15 % de remise

Formule Spécial C.E. : location ferme 9 semaines	20 % de remise
--	----------------

Location de draps : 6,80 € pour 1 grand lit, 5,80 € pour 1 petit lit

TOUS NOS HEBERGEMENTS SONT NON FUMEURS

Dates d'ouverture : de Pâques à la Toussaint

Frais de dossier : 16 €

Toutes les locations à la semaine sont : ARRIVEE le samedi de 15h00 à 18h00 - DEPART le samedi 10h00 au plus tard

Pour les week-ends : DEPART 19h00 au plus tard

TAXE DE SEJOUR par personne et par jour + de 18 ans - 0.40 euros

# CONTRAT de Location 2010 - CRAVANT

Nom Prénom  
Adresse  
Code postal Ville Pays  
Tel E-mail  
Date d'arrivée Date de départ  
Nombre d'adultes Nombre d'enfants Nombre d'animaux  
Age des enfants

## ACOMPTE SUR LOCATION (anzahlung)

LOCATION d'un Chalet 4 / 6 personnes Nombre de chalet ..... x .....€ : .....

Assurance annulation facultative (conditions au dos) Acompte de 30 % du séjour : .....

**ATTENTION SOLDE 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE** Frais de dossier .....+ 16 € ....

Assurance annulation 12 € X .....nombre de semaine(s) = .....

Total acompte = **SOLDE 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE**

LOCATION d'un Chalet 5 / 7 personnes Nombre de chalet ..... x .....€ : .....

Assurance annulation facultative (conditions au dos) Acompte de 30 % du séjour : .....

**ATTENTION SOLDE 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE** Frais de dossier .....+ 16 € ....

Assurance annulation 12 € X .....nombre de semaine(s) = .....

Total acompte = **SOLDE 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE**

Règlement par :  chèque  chèques vacances  mandat cash  virement électronique (transfert)  
 Par téléphone avec votre Carte Bancaire / with your credit card by phone +33 (0)3 86 37 95 83

### Pour les Règlements directs (virements électroniques)

SARL Aquadis Loisirs, 58700 Sichamps  
Banque : Crédit Agricole Centre Loire

Code établissement	code guichet	N° de compte	Clé RIB
14806	58000	70072982632	61

**Etranger uniquement (transfert)** International Bank Account Number (IBAN) FR76 1480 6580 0070 0729 8263 261  
Bank identification Code (SWIFT) AGRI FR PP 848

Accepte les conditions de location et les tarifs joints, et s'engage à occuper un emplacement pour la période indiquée ci-dessus

DATE

SIGNATURE

Je souscris l'assurance annulation de ma location nominative pour un montant de cotisation de 12 € par semaine et accepte les conditions générales (voir au dos)

DATE

SIGNATURE

**Bulletin à envoyer à la centrale de réservation**

**AQUADIS Loisirs**

**58700 SICHAMPS**

**Tel./fax. : 03.86.37.95.83**

**Votre lieu de LOCATION  
Village Chalets Le Rû du Pré**

**7 rue de L'Emoulerie**

**89460 CRAVANT**

**Tel : 03 86 42 56 13**

Dès réception de votre contrat de location, nous vous enverrons une confirmation de réservation sous réserve du paiement du solde du séjour 30 jours avant votre arrivée.

A votre arrivée une caution d'inventaire de 150 € et une caution ménage de 100 € vous seront demandées (pour les chalets)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES DU CONTRAT DE LOCATION

**Article 1** : Une location de chalet, mobil home, caravane ou d'un emplacement de camping ne sera prise en compte et sera effective qu'après avoir dûment rempli le contrat de location et après avoir versé à la société Aquadis Loisirs, acompte demandé sur ce dernier .**Article 2** : Le contrat de location, le fait que vous signiez ce dit contrat vous engage à accepter l'ensemble des conditions générales de ventes. **Article 3** : Vous ne pouvez en aucun cas dénoncer ce contrat.

**Article 4** : En cas de rupture de contrat, l'acompte sera conservé et le solde devra être versé à titre d'indemnité de rupture de contrat. **Article 5** : Le contrat de location laissera apparaître une date précise d'arrivée et de départ. **Article 6** : Le contrat de location engage le réservataire à payer l'intégralité du séjour même en cas d'absence totale ou partielle. **Article 7** : Toute location est nominative et ne peut en aucun être cédée ou sous louée. **Article 8** : La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement d'acompte d'un montant déterminé sur le contrat. **Article 9** : En l'absence de message télégraphié du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis .**Article 11** : Le montant total du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée pour le camping et 30 jours avant votre date d'arrivée pour les locations de chalets, mobil homes et caravanes. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. **Article 12** : Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou le même chalet, mobil-home ou caravane. **Article 13** : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du site.

## CONDITIONS GENERALES DE L'ASSURANCE ANNULATION

**Article 1** : L'assurance annulation est facultative. **Article 2** : Vous souscrivez l'assurance annulation en appliquant votre signature sur le contrat de location dans le cadre prévu à cet effet, vous acceptez alors l'ensemble des conditions générales citées ci près. **Article 3** : Les sommes garanties par le contrat d'assurance annulation correspondent à une indemnité de rupture de contrat de location et en aucun cas ne peuvent dépasser le montant total du séjour de location.

**Article 4** : Pour le client qui ne vient pas ou qui ne prévient pas ou qui évoque une demande de remboursement entrant dans le cadre des garanties doit faire l'objet de présentation de justificatifs. **Article 5** : la garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs suivants. Tout séjour commencé est dû en totalité.

## MECANISME DU CONTRAT

**AVANT VOTRE DEPART**, si l'un des évènements survient : Maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant :vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré),l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur accident de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour

**VOUS SEREZ REMBOURSE DE** : 80 % du montant de la location hors frais de dossiers en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30 jours avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation •80 % du montant de la location hors frais de dossiers, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant cette date

**PENDANT VOTRE SEJOUR** :La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs précédents. Tout séjour commencé est dû en totalité.

**SONT EXCLUS** : les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radio-actifs, les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré, le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré, l'accident, la maladie ou le décès : survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie, consécutif à un mauvais état de santé chronique, atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si un décès intervient à moins de 5 jours avant la date du début du séjour la dépression nerveuse entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours

## QUE DEVEZ VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Dans les 24 heures, impérativement, avertir la direction du camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ. Aviser AQUADIS Loisirs dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment :un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie, une copie du décompte de votre régime maladie, un bulletin de décès, ...tout justificatif de l'événement.

**Toutes ces pièces sont à adresser à :**

**AQUADIS Loisirs - 58700 SICHAMPS**  
**Tel / Fax 03 86 37 95 83**